

que ses conditions soient respectées et à ce que la population canadienne ait sa juste part du poisson; mais sans une réglementation sérieuse, les Américains auront la grosse part du saumon, car celui-ci vient d'abord dans leurs eaux. A mon sens, cette convention est un pas dans la bonne voie; j'ai la conviction que nous aurons des commissaires qui sauront défendre l'intérêt du Canada et avant longtemps, nous commencerons à jouir des résultats de l'œuvre accomplie par la Commission et nous verrons le saumon revenir en grande quantité dans le fleuve Fraser.

(La motion est adoptée et le bill est lu la 2e fois.)

L'honorable M. DANDURAND: Si quelque honorable membre du Sénat désire que nous nous formions en comité sur le bill afin de demander des éclaircissements sur ses articles, je devrai faire une motion en conséquence.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Je crois savoir que personne ne désire l'examen du bill en comité.

TROISIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la troisième lecture du bill.

La motion est adoptée et le bill, lu la 3e fois, est adopté.

BILL DU SUCRE D'ERABLE

PREMIERE LECTURE

Bill 59, loi concernant l'industrie du sucre d'érable.—L'honorable M. Dandurand.

DEUXIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la deuxième lecture du bill.

Il dit: Honorables sénateurs, voici une mesure qui sera bien accueillie en maints endroits du Canada. La population de la province de Québec l'attendait avec impatience. Je ne sais rien de précis sur l'importance de l'industrie du sucre d'érable dans d'autres provinces, mais dans ma propre province, cette industrie est importante.

La note explicative que j'ai sous les yeux dit:

La présente loi a pour but de permettre une meilleure organisation et un plus grand développement de l'industrie du sucre d'érable. Cette industrie a fait des progrès assez satisfaisants et a atteint des proportions bien satisfaisantes, mais elle a à faire face à de nombreux problèmes qui semblent requérir des mesures spéciales relativement au contrôle et à la direction plus efficace de sa fabrication et de sa vente. Le bill, tel que soumis, a été rédigé avec cet objet en vue.

L'honorable M. GREEN.

La production du sucre d'érable et du sirop d'érable au Canada a été comme suit:—

	Sucre et sirop d'érable liv.	Sucre d'érable liv.	Sirop d'érable gallons
1901..			21,200,000
1911..	10,488,344		1,802,581
1921..	9,604,851		1,509,793
1928..	13,798,109		1,686,583
1929..	11,698,925		2,174,084

Le bill a pour objet principal d'empêcher la falsification et de prévenir l'emploi de succédanés.

L'honorable M. WILLOUGHBY: On m'a fait certaines observations au sujet de ce bill et on m'a demandé qu'une disposition soit établie en vue de protéger un produit artificiel du nom de Mapleine. D'autres membres ont peut-être reçu des demandes analogues. Ce soir on m'informe, au nom de celui qui avait été le principal auteur de ces observations, que le bill avait été modifié et qu'il en était maintenant tout à fait satisfait. Je suppose que cet amendement se trouve à l'article 6. Je n'ai pas reçu d'autres objections au sujet de cette mesure. Comme le dit l'honorable leader de la Chambre (l'honorable M. Dandurand), le bill vise principalement à empêcher les contrefaçons du sirop d'érable et du sucre d'érable. Cette loi serait de nature à stabiliser l'industrie.

L'honorable M. BELAND: Au nom des producteurs de sucre d'érable de la province de Québec je désire dire que cette mesure leur est satisfaisante sous tous les rapports. Depuis des années, ils souhaitaient une loi de cette nature et, à ce que je puis voir, ce bill répond à leurs désirs. On sait qu'à l'avenir il sera complètement interdit de fabriquer des imitations de ces délicieux produits. Comme l'a donné à entendre l'honorable chef (l'honorable M. Dandurand) la valeur de ces produits n'est pas négligeable. La production annuelle est de quelque onze ou douze millions de livres de sucre d'érable et d'environ deux millions de gallons de sirop. Cette industrie est une source de revenu pour un grand nombre de cultivateurs non seulement de la province de Québec, mais également du Nouveau-Brunswick et d'une bonne partie d'Ontario. Je ne suis pas renseigné au sujet des autres provinces.

L'honorable M. WILLOUGHBY: On n'en fabrique pas dans l'Ouest, je suis peiné de le dire.

L'honorable M. DONNELLY: L'honorable leader a-t-il l'intention de demander l'examen de ce bill en comité?